

Diplomatie du développement durable : le dialogue international au service de l'environnement et des hommes

2ème Congrès international sur la diplomatie du développement durable

Sous la direction scientifique de Alexandra Aragão, Clarissa D'Isep et Philippe Billet

27 novembre 2020 - Virtuel

L'accélération du déclin de la biodiversité et la conscience de la vulnérabilité de l'homme dans un contexte de déséquilibres d'un environnement qu'il a profondément transformé ont modifié la teneur du dialogue entre les Etats. Il ne s'agit plus seulement de discuter du partage des ressources naturelles, de rechercher des lignes de démarcation des espaces marins ou terrestres, de mettre en jeu la responsabilité d'un Etat à l'égard d'un autre Etat ou de protéger telle ou telle espèce à l'échelon international, mais de déterminer les voies d'une coopération internationale pour prévenir et lutter contre les changements globaux et leurs effets trans-étatiques. Ce nouveau défi géopolitique appelle une nécessaire coopération des Etats entre eux en raison des interconnexions environnementales qui les lient et les rendent interdépendants. Leurs actions ne pouvant pas rester isolées, ces nouveaux défis appellent une coordination dans un esprit de solidarité plus que de concurrence. C'est l'objet de la diplomatie du développement durable que de réunir les parties prenantes autour de ces questions environnementales ou de les inviter à introduire ces questions environnementales dans les discussions relatives à d'autres objets (commerce, transport, énergie, construction...). Cette diplomatie doit nécessairement s'appuyer sur la transparence et une volonté de gestion partagée du bien commun qu'est le système « Terre et écosystèmes terrestres », dans toutes ses composantes. Elle ne peut pas non plus ignorer qu'une telle gestion doit associer toutes les parties prenantes, c'est-à-dire non seulement les Etats, mais également les ONG et les citoyens et leur laisser une place dans les discussions, sous la forme d'une paradiplomatie dont les résultats doivent être pris en considération. Il appartient alors de réfléchir aux différentes modalités d'organisation de ces formes de diplomatie dans le cadre de négociations plurielles, de régulation, de mécanismes conventionnels, voire d'autogestion, afin de participer à la construction d'un « géo-droit » pour la protection de l'environnement planétaire et de l'homme.

Ouverture solennelle

TR.1 - 14:00 - 15:10 (France/GMT +2) - Principes de la diplomatie environnementale

Modération: Philippe Billet

Marcelo Varela (UniCEUB) - Diplomatie et durabilité

Silvia Nonna (Argentine) - Diplomatie du développement durable dans les Etats fédérés et accord Escazú

Philippe Billet (U. Lyon 3) - Diplomatie environnementale et solidarité

TR.2 - 15:10 - 16:20 (France/GMT +2) - Diplomatie environnementale et soutenabilité

Modération: Clarissa D'Isep

Philippe Orliange - (U. Unib) - Diplomatie et Objectifs du Développement durable 2030

Sandrine Maljean-Dubois (U. Aix-Marseille) - Diplomatie du climat

Clarissa D'Isep (PUC-SP) - Diplomatie de l'eau

TR.3 - 16:20 - 17:40 (France/GMT +2) - Diplomatie environnementale, écosystèmes et services associés

Modération: Alexandra Aragão

Ana Flávia Barros (UnB) - Diplomatie et services écosystémiques

Alexandra Aragão (U. Coimbra) - Diplomatie et technologie du *monitoring* des services écosystémiques

Edgar Fernandez (Costa Rica) - Diplomatie du système Terre

Gustavo Hernandez (Cuba) - Constitution, diplomatie environnementale et politiques publiques pour le développement durable dans les Caraïbes